

Arrêté du Conseil fédéral étendant le champ d'application de la convention collective de travail de la branche suisse de l'installation électrique et de l'installation de télécommunication

Modification du 27 janvier 2005

Le Conseil fédéral suisse

arrête:

I

Le champ d'application des clauses suivantes, qui modifient la convention collective de travail de la branche suisse de l'installation électrique et de l'installation de télécommunication, annexée à l'arrêté du Conseil fédéral du 11 novembre 2004¹, est étendu²:

Appendice 8

Ajustement des salaires

Salaires minimaux selon l'art. 35.4 CCT (*inchangé*)

Durée annuelle brute de travail selon l'art 23.2 CCT (*inchangé*)

II

Les employeurs qui ont accordé à leurs travailleurs/travailleuses depuis le 1^{er} janvier 2005 une augmentation de salaire, peuvent en tenir compte dans l'augmentation de salaire selon l'appendice 8 de la convention collective de travail.

III

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} mars 2005 et a effet jusqu'au 30 juin 2009.

27 janvier 2005

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Samuel Schmid

La chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

¹ FF **2004** 6381–6382

² Des tirés à part de l'extension peuvent être obtenus auprès de l'OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne.

Arrêté du Conseil fédéral étendant le champ d'application de la convention collective de travail de la branche suisse de l'installation électrique et de l'installation de télécommunication

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	06
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.02.2005
Date	
Data	
Seite	949-950
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 375

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.